

Direction des relations avec les collectivités locales Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Projet de déviation de Noyon par le département de l'Oise Communes de Beaurains-les-Noyon, Larbroye, Noyon, Porquéricourt, Passel et Vauchelles

Par arrêté préfectoral du 14 mars 2016, sont prescrites du lundi 18 avril 2016 au vendredi 20 mai 2016 inclus, sur le territoire des communes de Beaurains-les-Noyon, Larbroye, Noyon, Porquéricourt, Passel et Vauchelles, l'enquête publique unique en vue de statuer sur les demandes présentées par le département de l'Oise, au titre des décisions administratives suivantes :

- arrêté de déclaration d'utilité publique du projet de déviation de Noyon emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Noyon, Porquéricourt, Vauchelles et du plan d'occupation des sols de la commune de Passel;
- autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau).

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre les décisions administratives précitées sera le préfet de l'Oise, sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise pour l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E16000025/80 du 29 février 2016 du tribunal administratif d'Amiens, M. Philippe LEGLEYE, ingénieur en BTP en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairies de Noyon, Larbroye et Porquéricourt aux dates et heures suivantes :

- mairie de Noyon : lundi 18 avril 2016 de 9 h à 12 h
- mairie de Noyon : samedi 30 avril 2016 de 9 h à 12 h
- mairie de Porquéricourt : mardi 3 mai 2016 de 15 h à 18 h
- mairie de Larbroye : vendredi 13 mai 2016 de 16 H à 19 h
- mairie de Noyon : vendredi 20 mai 2016 de 14 H à 17 H.

où toute correspondance pourra lui être également adressée.

M. Alain BROCARD, clerc de notaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 33 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquête seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat des mairies.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Beaurains-les-Noyon, Larbroye, Noyon, Porquéricourt, Passel et Vauchelles et à la Préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales – bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an. Ils seront publiés et consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise pendant la même durée.

Pour le Préfet et par délégation, la Directrice

Sandrine GIRAULT